



CHS-CT exceptionnels des 19 et 26 mars :

Depuis le 19 mars se tiennent tous les jeudis, sous forme de conférence téléphonique, des CHS-CT exceptionnels, liés à la situation engendrée par le coronavirus.

Lors du premier, **le 19 mars donc**, nous avons indiqué à la directrice qu'à situation exceptionnelle pratique exceptionnelle et que l'heure n'étant pas à la polémique, nous n'entamerions pas ces CHS de crise par des déclarations liminaires. Nous lui avons néanmoins précisé que cela nous aurait pourtant bien défoulés de dire ce que l'on pense de la façon dont nos dirigeants demandent maintenant aux différents services publics de tenir le système après avoir tout fait pour leur enlever leurs moyens humains, financiers, et même les faire disparaître... En effet qui peut oublier qu'il y a encore 4 mois on pouvait lire sur une banderole d'hospitaliers en rassemblement pour dénoncer le manque criant de personnels dans les hôpitaux publics « *Aujourd'hui l'Etat compte ses sous, demain on comptera les morts* », sans que leur alerte soit prise en compte dans nos hautes sphères? Maintenant on y est ...

A nous aussi fonctionnaires des finances on nous demande de faire en sorte que le système économique et financier ne s'écroule pas.

A la CGT nous avons toujours défendu les valeurs et les principes du service public, nous partageons donc l'idée que sa continuité est essentielle.

Mais il est tout aussi essentiel et urgent de mettre les agents à l'abri !

En ce 19 mars nous n'avons pu que constater que depuis des semaines la DGFIP est aux abonnés absents concernant les mesures de prévention concrètes pour l'ensemble des agents face à la propagation du virus Covid 19. A aucun moment elle n'a été dans l'anticipation, elle n'a fait que suivre les événements, et ses agents les subir !

Diffuser un diaporama et moult fiches pour dire de se laver les mains c'est bien, anticiper (avant pénurie au moins) sur les commandes de savon, produits désinfectants, gel et masques pour les collègues d'accueil, et sur la distanciation dans les bureaux c'est mieux !

Nos représentants sont intervenus sur les mesures départementales d'urgence à prendre concernant les accueils qui perdurent malgré la fermeture des centres au public et des missions à maintenir ou pas. Réception des régisseurs, des agents comptables, paiement des amendes, enregistrement, accueil sur RDV, maintien des poursuites etc... chaque poste a sa politique différente faute de note départementale précise. Il est urgent d'harmoniser les pratiques en définissant avec tous les chefs de postes les priorités essentielles.

Continuité oui, certes, mais quand on parle de continuité ne parlons pas de continuité comme pendant les vacances...

Nous avons fait remarquer que, malgré la mise en place du confinement depuis le mardi 17, il y avait encore des postes et services dont les agents étaient toujours tous présents ! Comment est-ce possible alors que le secrétariat général a bien précisé que le télétravail devenait la règle impérative dès que c'était possible.

Il est urgentissime de résoudre la problématique de la promiscuité dans les bureaux.

Il y a certes le PCA (plan de continuité d'activité) mais il faut distinguer le PCA du PCA présentiel. Même les agents positionnés sur des missions prioritaires pourraient pour la plupart être confinés, ce n'est pas le cas. Pour nous le manque d'équipement en ordinateurs portables ne peut être une explication acceptable, on a pas à mettre en balance la santé et la sécurité des agents et de leur famille avec une considération de coût. Il faut donc se doter de l'équipement nécessaire et vite !

Le médecin du travail rappelle que la préconisation en cette période de confinement est que chacun devrait être limité à moins de 5 contacts par jour.

Nous avons également souligné qu'à défaut de postes de télétravail suffisants, les agents ne doivent plus être tenus aux plages horaires habituelles, une fois le travail urgent réalisé ils doivent pouvoir rentrer chez eux sans pénalisation. Et rappelé que les membres de l'équipe de renfort doivent conformément à la note être affectés sur la mission prioritaire la plus proche de leur domicile.

Nous sommes ensuite intervenus sur le problème du ménage, point crucial en cette période d'infection virale. La société ISS brille encore par sa gestion de la crise et sa politique salariale et managériale... Prestation non réalisée dans certains postes, personnels non formés aux méthodes de désinfection adéquates, non protégés, sans consignes, et aucun matériel adapté...

Maintenir des agents en présentiel dans des bureaux pas ou mal nettoyés en ce moment ce n'est pas acceptable ! Nous avons demandé à ce que les postes soit à minima dotés de produits désinfectants pour que les agents qui le souhaitent aient la possibilité de désinfecter eux-mêmes leur clavier, combiné de téléphone, poignée de porte, espace repas etc...

Nous avons questionné la directrice sur les mesures qui seraient envisagées pour la future campagne IR. Mais c'est pour elle une question prématurée ! Espérons que cela soit un peu mieux anticipé que le reste...

Après avoir attiré l'attention de la direction sur la forte pression qui pèse sur tous les agents, et particulièrement sur le stress supplémentaire vécu par ceux en PCA présentiel, nous avons regretté que contrairement à d'autres départements il n'y ait eu aucune communication personnelle de sa part à destination des agents de ce département. C'est pour nous un minimum en cette période de crise de mettre en avant la grande conscience professionnelle, leur sens du devoir et leur implication personnelle, et de leur exprimer soutien, encouragement et remerciement.

Suite à nos remarques et questionnements la direction nous a répondu :

- Au niveau des portables il y a 83 micros portables dont 23 non affectés en date du 19 mars. Mais tout ne se maîtrise pas au niveau local, le matériel doit être recensé et alloué ou ré-alloué par la DISI. Même chose pour les habilitations VPN 15, nécessaires pour prendre la main sur son propre micro en télétravail, qui ne sont pas du ressort du département. La direction confirme qu'elle travaille au déploiement du télétravail mais que ça ne peut se faire en un jour. Il nous semble pourtant qu'on a vu arriver la crise de loin, mais bref...

- Elle indique que le secteur doit rester debout, pour elle les missions prioritaires sont identifiées au niveau central, et ont été communiquées au niveau local, mais peuvent être amenées à évoluer en fonction de la situation.

L'accueil sur RDV reste à assurer, et va certainement prendre de l'ampleur au niveau des SIE pour les aides aux entreprises qui vont se mettre en place, l'accueil téléphonique doit être réalisé.

Chaque chef de poste et de service a dû positionner ses agents sur un tableau de PCA.

Face aux disparités que nous avons signalées entre les différents services elle s'engage dans les 24 h à prendre l'attache de chaque chef de poste et de service pour faire le point et rappeler les consignes de la DG.

Nous avons demandé à avoir à l'avenir un état des taux des agents présents par structures.

-Pour les agents en présentiel, des rotations vont effectivement être mises en place pour permettre à tout le monde d'être au moins temporairement confiné. Le médecin du travail préconise une rotation sur des périodes longues, l'idéal serait 2 semaines quand c'est possible.

-La directrice indique enfin qu'il y aura des dispositifs particuliers liés à la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables.

CHS du 26 mars :

Lors du CHS du 26 mars un bilan des points abordés précédemment a été fait, et nous sommes intervenus sur des problématiques supplémentaires.

Nous commençons par interroger la direction sur le taux présentiel que nous avons demandé et qu'on nous a fourni qu'une seule fois (35% le 20/03), et sur l'existence ou non de postes fermés dans notre département?

La direction indique que l'organisation dans les services se fait progressivement, ce jour-là nous étions à 23 % d'effectifs en présentiel, et 20 % en télétravail. Les autres étant en autorisation d'absences diverses (enfants de moins de 16 ans scolarisés, confinement, personne fragile, etc...). Pour elle nous sommes quasiment au socle de ce qui peut être fait tout en respectant le PCA.

Il n'y a à ce jour aucun poste fermé.

Au niveau des portables sur le parc des 83 portables de la DDFIP, 78 sont attribués, et un stock de précaution de 5 a été constitué. Comme convenu lors du précédent CHS tous les chefs de services ont été contactés pour recenser les postes de télétravail possibles. A ce jour il n'y aurait plus que 2 postes signalés par des chefs de services qui seraient non pourvus. Certains agents ne souhaitent pas télétravailler.

Il faut également préciser que tous les agents dotés de portables ne sont pas forcément à ce jour sur des missions prioritaires, il pourrait éventuellement y avoir des redistributions en fonction de l'évolution de la situation.

Lors de cette prise de contact avec les cadres la direction en a profité pour rappeler les mesures visant à s'approcher le plus possible du confinement (suspension des tâches non essentielles, rotation des équipes, allègement des horaires, etc...).

Les gros postes comme Cahors et Figeac ont été approvisionnés en produits désinfectants. Pour les petits postes la direction a demandé aux chefs de postes d'utiliser les cartes d'achat. Nos représentants ont fait remarquer que dans des petites structures cela pose problème car ce sont en ce moment des produits difficilement trouvables dans les petits commerces de proximité.

La direction indique que 2 cas contacts ont été signalés au niveau de la DDFIP 46, les 2 agents ont été placés en quatorzaine à domicile.

Nous avons interrogé la direction sur le problème de l'école de l'ENFIP de Toulouse fermé car déclaré foyer d'infection la semaine du 9 au 13 mars, un recensement des agents du Lot a-t'il été fait ? Oui, nous répond-on, un seul agent présent à cette période mais pas dans le groupe infecté. Il n'a donc pas été considéré comme agent contact, ni contacté par le médecin de travail du 31 pour être au moins avisé du problème... L'agent va bien nous indique la direction. Tant mieux ! Mais cela nous paraît quand même surprenant, alors que la cantine, les distributeurs de boissons, l'espace détente et la borne tactile pour prendre les tickets repas sont partagés par tous, que l'agent n'ait pas été entouré de plus de précautions. On avait cru comprendre qu'il y avait aussi les porteurs sains...

Concernant les nouvelles dispositions qui sont en train d'être prises par le gouvernement et qui obligeront les agents confinés à poser au moins 6 jours de congés nous avons demandé à ce que la directrice s'engage dès maintenant à ne pas le faire. Refus catégorique, c'est à l'étude au niveau fonction publique et ce sera appliqué selon la décision qui en découlera.

Comme quoi notre DG nous envoie des messages larmoyants de reconnaissance, mais vous voyez déjà ce qu'il restera de toute cette « fierté envers les fonctionnaires » après... Tout le monde est encore sur le front et déjà on nous supprime des droits !

Nous avons également rappelé que la situation actuelle était déjà bien trop tendue et compliquée pour que certains chefs de postes commencent à annoncer à leurs agents des refus de congés dans les mois à venir.

L'assistant social a profité du cadre de ce CHS pour rappeler qu'il est disponible pour apporter à tous les collègues qui le souhaitent une écoute au regard de la situation actuelle (yoann.bonnaric@finances.gouv.fr ou 06 68 23 78 27)

Pour conclure ce CHS il nous a semblé important de relever une nouvelle fois le sens élevé du service public et la conscience professionnelle des agents. Nous espérons que pour l'après Covid19 cela contribuera à faire changer durablement le regard de la direction sur les agents des finances qui ne sont ni des profiteurs, ni des feignants, et qui s'avèrent finalement (mais nous, nous n'en doutons pas) indispensables à notre société.

Le prochain CHS se tiendra donc jeudi 2 avril, si vous avez des questions ou des problématiques à nous faire remonter n'hésitez pas à nous contacter (cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)